

Soins de Santé

Circulaire OA no 2025/115 du 7-4-2025

Applicable à partir de 1/05/2025

3910 /2296

Tarifs ; Soins psychologiques de première ligne; 01-05-2025.

Suite à l'approbation par le Comité de l'assurance du 31 mars 2025 de l'avenant à la Convention entre le Comité de l'assurance des Soins de Santé de l'Institut National d'Assurance Maladie et Invalidité et le réseau de santé mentale concernant le financement des fonctions psychologiques dans la première ligne par les réseaux de (soins de) santé mentale (voir note CSS 2025/087), vous trouverez en annexe les tarifs des prestations pour les soins psychologiques de première ligne, applicables à partir du 1er mai 2025.

Date d'application : 1^{er} mai 2025

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :

[V2 - Soins psychologiques - 01-05-2025-circ OA.xlsx](#)

Soins psychologiques de première ligne et soins psychologiques spécialisés à partir du 1er mai 2025

1. Bénéficiaires à partir de l'âge de 24 ans à la date de prestation

1.1. Fonction 1 : La fonction d'interventions communautaires - Séance de groupe

Pseudocode		Description	Honoraires par session	Intervention AMI		Ticket modérateur par patient	
AMB	HOS			bénéficiaire avec régime préférenciel	bénéficiaire sans régime préférenciel	bénéficiaire avec régime préférenciel	bénéficiaire sans régime préférenciel
726412	-	Intervention Communautaire – Groupe - Psychologue/orthopédagogue - 1er prestataire	238,90	0,00	0,00	0,00	0,00
727414	-	Intervention Communautaire – Groupe - Psychologue/orthopédagogue - 2ème prestataire	238,90	0,00	0,00	0,00	0,00
726434	-	Intervention Communautaire – Groupe - Médecin - 2ème prestataire	238,90	0,00	0,00	0,00	0,00
726456	-	Intervention Communautaire – Groupe - Autre prestataire Soins-Aide - 2ème prestataire	150,51	0,00	0,00	0,00	0,00
727473	-	Intervention Communautaire – Groupe - Prestataire sans rémunération par la convention - 2ème prestataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

1.2. Fonction 2 : La fonction de soutien psychologique de première ligne

1.2.1. Séance individuelle

727790	-	Soutien 1ère ligne - première séance - cabinet - adulte	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
727812	-	Soutien 1ère ligne - première séance – lieu d'accroche - adulte	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
727834	-	Soutien 1ère ligne - première séance – chez le bénéficiaire - adulte	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
727856	-	Soutien 1ère ligne - cabinet – bénéficiaire seul - adulte	89,59	85,59	78,59	4,00	11,00
727871	-	Soutien 1ère ligne - lieu d'accroche – bénéficiaire seul - adulte	89,59	85,59	78,59	4,00	11,00
727893	-	Soutien 1ère ligne - cabinet – bénéficiaire avec entourage/entourage seul - adulte	89,59	85,59	78,59	4,00	11,00
727915	-	Soutien 1ère ligne - lieu d'accroche – bénéficiaire avec entourage/entourage seul - adulte	89,59	85,59	78,59	4,00	11,00
727930	-	Soutien 1ère ligne - chez le bénéficiaire - adulte	89,59	85,59	78,59	4,00	11,00
727952	-	Soutien 1ère ligne - à distance - adulte	89,59	85,59	78,59	4,00	11,00

1.2.2. Séance de groupe

726655	-	Soutien 1ère ligne - Psychologue/orthopédagogue - 1er prestataire *	238,90	53,76	53,76	2,50	2,50
727436	-	Soutien 1ère ligne – Psychologue/orthopédagogue - 2ème prestataire	238,90	0,00	0,00	0,00	0,00
726670	-	Soutien 1ère ligne - Médecin - 2ème prestataire	238,90	0,00	0,00	0,00	0,00
726692	-	Soutien 1ère ligne - Autre prestataire Soins-Aide - 2ème prestataire	150,51	0,00	0,00	0,00	0,00
727495	-	Soutien 1ère ligne - Groupe - Prestataire sans rémunération par la convention - 2ème prestataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le montant repris pour l'intervention AMI = intervention théorique par patient de 53,76€.

Cette intervention AMI ne s'applique que sur le pseudocode du 1er prestataire pour l'ensemble de la séance. L'intervention AMI réelle dépend du nombre de participants à la séance de groupe.

1.3. Fonction 3 : La fonction de traitement psychologique de première ligne pour les problèmes légers à modérés

1.3.1. Séance individuelle

726714	-	Traitement 1ère ligne - première séance - cabinet	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
726736	-	Traitement 1ère ligne - première séance – lieu d'accroche	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
726751	-	Traitement 1ère ligne - première séance – chez le bénéficiaire	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
726773	-	Traitement 1ère ligne - cabinet – bénéficiaire seul	89,59	85,59	78,59	4,00	11,00
726795	-	Traitement 1ère ligne - lieu d'accroche – bénéficiaire seul	89,59	85,59	78,59	4,00	11,00
726810	-	Traitement 1ère ligne - cabinet – bénéficiaire avec entourage/entourage seul	89,59	85,59	78,59	4,00	11,00
726832	-	Traitement 1ère ligne - lieu d'accroche – bénéficiaire avec entourage/entourage seul	89,59	85,59	78,59	4,00	11,00
726854	-	Traitement 1ère ligne - chez le bénéficiaire	89,59	85,59	78,59	4,00	11,00
726876	-	Traitement 1ère ligne - à distance	89,59	85,59	78,59	4,00	11,00

1.3.2. Séance de groupe

726891	-	Traitement 1ère ligne - Psychologue/orthopédagogue - 1er prestataire *	238,90	53,76	53,76	2,50	2,50
727451	-	Traitement – Psychologue/orthopédagogue - 2ème prestataire	238,90	-	-	-	-
726913	-	Traitement 1ère ligne - Médecin - 2ème prestataire	238,90	-	-	-	-
726935	-	Traitement 1ère ligne - Autre prestataire Soins-Aide - 2ème prestataire	150,51	-	-	-	-
727510	-	Traitement 1ère ligne - Autre prestataire Soins-Aide - 2ème prestataire	0,00	-	-	-	-

* Le montant repris pour l'intervention AMI = intervention théorique par patient de 53,76€.

Cette intervention AMI ne s'applique que sur le pseudocode du 1er prestataire pour l'ensemble de la séance. L'intervention AMI réelle dépend du nombre de participants à la séance de groupe.

2. Bénéficiaires âgés de moins de 24 ans à la date de la prestation

2.1. Fonction 1 : La fonction d'interventions communautaires - Séance de groupe

Pseudocode		Description	Honoraires par session	Intervention AMI		Ticket modérateur par patient	
AMB	HOS			bénéficiaire avec régime préférentiel	bénéficiaire sans régime préférentiel	bénéficiaire avec régime préférentiel	bénéficiaire sans régime préférentiel
726412	-	Intervention Communautaire – Groupe - Psychologue/orthopédagogue - 1er prestataire	238,90	0,00	0,00	0,00	0,00
727414	-	Intervention Communautaire – Groupe - Psychologue/orthopédagogue - 2ème prestataire	238,90	0,00	0,00	0,00	0,00
726434	-	Intervention Communautaire – Groupe - Médecin - 2ème prestataire	238,90	0,00	0,00	0,00	0,00
726456	-	Intervention Communautaire – Groupe - Autre prestataire Soins-Aide - 2ème prestataire	150,51	0,00	0,00	0,00	0,00
727473	-	Intervention Communautaire – Groupe - Prestataire sans rémunération par la convention - 2ème prestataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

2.2. Fonction 2 : La fonction de soutien psychologique de première ligne

2.2.1. Séance individuelle

726471	-	Soutien 1ère ligne – Individuel – première séance - cabinet - enfants et jeunes	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
726493	-	Soutien 1ère ligne – Individuel – première séance – lieu d'accroche - enfants et jeunes	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
726515	-	Soutien 1ère ligne – Individuel – première séance – chez le bénéficiaire - enfants et jeunes	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
727554	-	Soutien 1ère ligne - première séance – troubles de l'alimentation	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
726530	-	Soutien 1ère ligne - Individuel – cabinet – bénéficiaire seul - enfants et jeunes	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
726552	-	Soutien 1ère ligne - Individuel - lieu d'accroche – bénéficiaire seul - enfants et jeunes	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
726574	-	Soutien 1ère ligne - Individuel – cabinet – bénéf. avec entourage/entourage seul - enfants et jeunes	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
726596	-	Soutien 1ère ligne - Individuel - lieu d'accroche – bénéf. avec entourage/entourage seul - enfants et jeunes	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
726611	-	Soutien 1ère ligne - Individuel - chez le bénéficiaire - enfants et jeunes	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
727576	-	Soutien 1ère ligne - troubles de l'alimentation	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
726633	-	Soutien 1ère ligne - à distance - enfants et jeunes	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00

2.2.2. Séance de groupe

726655	-	Soutien 1ère ligne - Psychologue/orthopédagogue - 1er prestataire *	238,90	53,76	53,76	0,00	0,00
727436	-	Soutien 1ère ligne – Psychologue/orthopédagogue - 2ème prestataire	238,90	0,00	0,00	0,00	0,00
726670	-	Soutien 1ère ligne - Médecin - 2ème prestataire	238,90	0,00	0,00	0,00	0,00
726692	-	Soutien 1ère ligne - Autre prestataire Soins-Aide - 2ème prestataire	150,51	0,00	0,00	0,00	0,00
727495	-	Soutien 1ère ligne - Groupe - Prestataire sans rémunération par la convention - 2ème prestataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Le montant repris pour l'intervention AMI = intervention théorique par patient de 53,76€.

Cette intervention AMI ne s'applique que sur le pseudocode du 1er prestataire pour l'ensemble de la séance. L'intervention AMI réelle dépend du nombre de participants à la séance de groupe.

2.3. Fonction 3 : La fonction de traitement psychologique de première ligne pour les problèmes légers à modérés

2.3.1. Séance individuelle

726714	-	Traitement 1ère ligne - première séance - cabinet	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
726736	-	Traitement 1ère ligne - première séance – lieu d'accroche	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
726751	-	Traitement 1ère ligne - première séance – chez le bénéficiaire	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
727591	-	Traitement 1ère ligne - première séance – troubles de l'alimentation	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
726773	-	Traitement 1ère ligne - cabinet – bénéficiaire seul	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
726795	-	Traitement 1ère ligne - lieu d'accroche – bénéficiaire seul	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
726810	-	Traitement 1ère ligne - cabinet – bénéficiaire avec entourage/entourage seul	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
726832	-	Traitement 1ère ligne - lieu d'accroche – bénéficiaire avec entourage/entourage seul	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
726854	-	Traitement 1ère ligne - chez le bénéficiaire	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
727613	-	Traitement 1ère ligne - troubles de l'alimentation	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00
726876	-	Traitement 1ère ligne - à distance	89,59	89,59	89,59	0,00	0,00

2.3.2. Séance de groupe

726891	-	Traitement 1ère ligne - Psychologue/orthopédagogue - 1er prestataire *	238,90	53,76	53,76	0,00	0,00
727451	-	Traitement – Psychologue/orthopédagogue - 2ème prestataire	238,90	-	-	0,00	0,00
726913	-	Traitement 1ère ligne - Médecin - 2ème prestataire	238,90	-	-	0,00	0,00
726935	-	Traitement 1ère ligne - Autre prestataire Soins-Aide - 2ème prestataire	150,51	-	-	0,00	0,00
727510	-	Traitement 1ère ligne - Autre prestataire Soins-Aide - 2ème prestataire	0,00	-	-	0,00	0,00

Le montant repris pour l'intervention AMI = intervention théorique par patient de 53,76€.

Cette intervention AMI ne s'applique que sur le pseudocode du 1er prestataire pour l'ensemble de la séance. L'intervention AMI réelle dépend du nombre de participants à la séance de groupe.

Pseudocode		Description	Honoraires par session	Intervention AMI		Ticket modérateur par patient	
AMB	HOS			bénéficiaire avec régime préférentiel	bénéficiaire sans régime préférentiel	bénéficiaire avec régime préférentiel	bénéficiaire sans régime préférentiel

3. MISSIONS DE SOUTIEN - Fonctions 1, 2 et 3

726950	-	Conseil et partage de connaissance à un acteur de première ligne	89,59				
726972	-	Partage d'expertise à un groupe d'acteurs de première ligne	119,45				
726994	-	Préparation au Travail en lieu d'accroche	89,59				
727016	-	Co-consultation d'une durée d'une heure aux acteurs de premières ligne	89,59				
727635	-	Co-consultation d'une durée d'une demi-heure aux acteurs de premières ligne	44,8				

4. CODES ADMINISTRATIFS - Fonctions 2 et 3

727031	-	Participation à la concertation multidisciplinaire d'au moins 15 minutes	22,39	22,39	22,39	0,00	0,00
727532		Participation à la concertation multidisciplinaire d'au moins 15 minutes sans rémunération par la convention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
727053	-	Trajet de soins sans renvoi	71,67	71,67	71,67	0,00	0,00
727075	-	Trajet de soins avant renvoi	35,84	35,84	35,84	0,00	0,00
727090	-	Trajet de soins après renvoi	35,84	35,84	35,84	0,00	0,00
727650	-	Trajet de soins troubles de l'alimentation - sans renvoi	71,67	71,67	71,67	0,00	0,00
727672	-	Trajet de soins troubles de l'alimentation - avant renvoi	35,84	35,84	35,84	0,00	0,00
727694	-	Trajet de soins troubles de l'alimentation - après renvoi	35,84	35,84	35,84	0,00	0,00